

Les coulisses d'une conciliation à Pontoise au journal de France 3 Paris-Ille de France

Sous le titre accrocheur «**qui, pour être conciliateur de justice bénévole ?** » France 3 Paris Ile de France a consacré samedi 9 septembre 2017 un reportage de 2 minutes 27 secondes à la conciliation de justice dans son journal régional du soir.



« Si vous vous sentez **une vocation de Salomon, alors, c'est le moment** de vous manifester » a interpellé la chaîne de télévision des régions, pour donner écho à la campagne de communication lancée par le ministère de la justice et Conciliateurs de France pour susciter de nouvelles vocations.

La cour d'appel de Versailles à elle-seule cherche **77 conciliateurs de justice bénévoles pour les départements de l'ouest francilien**. Depuis la récente loi de modernisation de la justice de novembre 2016, **tous les petits litiges, inférieurs à un montant de 4000 euros, sont directement renvoyés devant un conciliateur de justice**. « C'est une mesure qui **permet de désengorger les tribunaux explique France 3, mais qui demande du personnel qualifié et non rémunéré, juste défrayé** » Pour expliquer à quoi servent les conciliateurs de justice, les reporters de France 3 Ile de France ont introduit micro et caméra dans une conciliation.

Une bordée d'injures

Démarrée sur des bordées d'injures entre voisins apparemment



irréconciliables pour une palissade de lauriers palmés qui déborde de quelques centimètres, la rencontre de conciliation entre voisins dans le Val-d'Oise a finalement pu déboucher sur un constat d'accord à force de discussions apaisantes et de persuasion tranquille. J CLAUDE ASCHENBRENNER HAMMANN « est CONCILITEUR DE JUSTICE pour les deux cours d'appel de ROUEN et VERSAILLES, rattaché au tribunal

d'instance de Montmorency, Pontoise. Comme tous les conciliateurs, il est bénévole, et auxiliaire de justice, nommé par le Premier président de la cour d'appel de Versailles.

Désengorger les tribunaux

Depuis fin 2016 les justiciables sont obligés de saisir un conciliateur pour tous les litiges de moins de 4000 € de la vie quotidienne. Problèmes de voisinage, malfaçons, loyers impayés... détaillent les journalistes de France 3. « **Une manière de désengorger les tribunaux car 60 % des conciliations aboutissent à un accord** ». Sur Pontoise 350 dossiers de la juridiction de proximité, confirme la magistrate présidente sont concernés par cette obligation de conciliation. « **Si 60 % de ces dossiers trouvent ainsi une solution par la conciliation, ce seront 60 % de dossiers en moins devant la juridiction d'instance** »

Théo Le Diouron

Lien pour retrouver le reportage en replay : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/qui-etre-conciliateur-justice-benevole-1324947.html>